

Fiche action n°3 : Gestion des espaces publics



Eure-et-Loir Nature, 2013

Sites communaux concernés

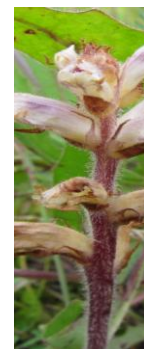
Les pelouses et parcs publics, les espaces urbanisés accueillant du public et le bourg.

État des lieux

La biodiversité est ordinaire et pauvre dans ces milieux. Peu d'espèces d'intérêt ont été inventoriées hormis la Grande Bardane et l'Orobanche de la Picride au lieu-dit « Derrière le parc » qui sont des espèces assez rares. Il est fréquent de retrouver des espèces ornementales échappées des jardins comme par exemple l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*) qui est une espèce invasive en milieux fortement perturbés.

Actuellement, les pelouses et parcs publics sont gérés de manière intensive avec une tonte rase régulière en période de développement végétatif. Les espaces urbanisés font l'objet de traitements chimiques pour lutter contre la végétation non désirée. La FREDON a élaboré un plan de désherbage communal et rappellera la réglementation en vigueur qui interdit notamment le traitement des herbes indésirables par les pesticides au sein de l'école (Arrêté du 27 juin 2011).

L'éclairage du bourg la nuit entraîne une pollution lumineuse affectant la faune sauvage, impactant la perception du paysage et engendrant une dépense énergétique non négligeable. En 2009, la commune a investi dans 22 horloges astronomiques, réglées sur les coordonnées de Dunkerque. L'allumage commence à 22h l'été et 18h l'hiver et l'extinction a lieu à 5h l'été et 7h30 l'hiver. Il en résulte quelques économies mais l'impact sur la faune reste important. Il serait intéressant de se poser la question de la pertinence d'un allumage durant la totalité de la nuit.



Orobanche de la Picride,

©Eva Chéramy, ELN, 2013

Menaces

Les menaces sur ces espaces sont multiples : appauvrissement de la biodiversité, développement d'espèces invasives, pollution des milieux aquatiques et de la ressource en eau, risques sur la santé publique...

Préconisation

a) Mettre en place **une gestion différenciée** au sein des pelouses et des parcs. La gestion différenciée est une manière de gérer les espaces verts urbains qui consiste à ne pas appliquer la même intensité, ni la même nature d'entretien en fonction de l'utilisation de l'espace. Elle assure un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité et la protection des ressources naturelles. La gestion des espaces verts est ainsi réalisée dans un souci écologique engendrant souvent par ailleurs des économies.

Deux gestions différentes sont proposées :

Pour l'aire de jeux, l'aire de pique-nique, les pelouses autour de l'église et certains espaces du parc d'agrément et de loisirs (cf Fiche action n°6) réaliser **une tonte régulière** à une hauteur de coupe supérieure à 8 centimètres. La tonte suivante interviendra lorsque l'herbe aura suffisamment poussé (pas de tonte systématique car en fonction des conditions climatiques, la pousse sera plus ou moins rapide).

Pour la prairie derrière l'école publique, la prairie mésophile en bord de Vesgre et le site se situant au lieu-dit le Tertre, réaliser **une fauche tardive** si possible à l'automne (octobre, novembre) au moment où les espèces présentes (plantes et insectes) ont pu terminer leur cycle de reproduction. La fauche s'effectuera de manière centrifuge, du centre vers la périphérie pour permettre la fuite de la faune présente. Les produits de fauche devront être exportés pour favoriser la germination des graines et l'appauvrissement du sol. Un sol pauvre va avantager une grande diversité d'espèces végétales alors qu'un sol riche va permettre le développement de peu d'espèces communes telles que les orties ou les chardons. Actuellement la mairie n'est pas équipée du matériel pour exporter les produits de fauche. Pour éviter cet achat, un partenariat avec la communauté de commune, une commune voisine ou avec un agriculteur local possédant ce matériel peut être envisagé. Pour faire accepter cette nouvelle gestion, des panneaux explicatifs pourraient être réalisés, de même que des cheminements enherbés dans les prairies pour rendre accessibles les sites.

Quelques astuces pour favoriser la biodiversité et préserver l'environnement :

Le choix des essences plantées

Choisir des espèces adaptées aux conditions du site (sol, exposition, climat, etc), faire attention aux espèces pouvant être envahissantes, privilégier l'utilisation d'espèces locales.

Pour les massifs : privilégier les plantes vivaces pour économiser l'usage des intrants et minimiser le coût des achats de plantes annuelles. S'il est nécessaire de mettre en place des plantes annuelles, favoriser les espèces à intérêt écologique comme le souci, la bourrache, le bleuet, le cosmos, le lin, la nigelle, la matricaire, la camomille et la capucine.

La lutte biologique

Utiliser des auxiliaires (faune « utile » : prédateurs des ravageurs, pollinisateurs et décomposeurs) en favorisant leur colonisation spontanée. Par exemple, l'installation de coccinelles permettra de lutter contre les pucerons qui causent des dégâts sur un massif d'arbustes ou de rosiers. Il faut faire attention à ne pas utiliser des espèces invasives comme la coccinelle asiatique.

Installer des gîtes à insectes et des nichoirs à oiseaux.

Les déchets verts

Valoriser les déchets verts en produisant du compost soit directement sur site, soit au sein de plate-forme de compostage.

Réutiliser les rémanents pour faire du paillage.

Le paillage

Utiliser les rémanents des fauches et tontes séchés et les branches broyées issues de l'élagage pour pailler les massifs

afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes, protéger contre l'érosion, conserver l'humidité du sol et enrichir en matière organique.

Dessin : ©Dominique Charron, le toit à vaches

Documents de références :

- *Référentiel de gestion écologique des espaces verts*, Plante et Cité, juin 2011.
- *Municipalité et protection de la nature*, LPO Loire-Atlantique.
- www.gestiondifferenciee.org

b) Utiliser **des alternatives à l'usage de pesticides**. L'usage de produits phytosanitaires n'est pas sans danger pour l'Homme. Ces produits peuvent causer des cancers, des problèmes neurologiques et de stérilité, et avoir des effets sur le système immunitaire. Ils sont également très néfastes pour la faune et la flore avec la destruction de nombreuses espèces et de leurs habitats. Avant toutes alternatives il faut s'interroger sur la nécessité de traiter systématiquement. Cette interrogation revient à se questionner sur l'acceptation des habitants face à l'apparition de plantes spontanées. Si le désherbage s'avère nécessaire l'emploi de méthodes alternatives à l'usage de pesticides toutes aussi efficaces semblent plus précautionneux notamment pour des questions de santé publique.

Les méthodes préventives :

Paillage des massifs et des pieds d'arbres pour éviter la prolifération des mauvaises herbes, maintenir une humidité, enrichir en matière organique et protéger contre l'érosion.

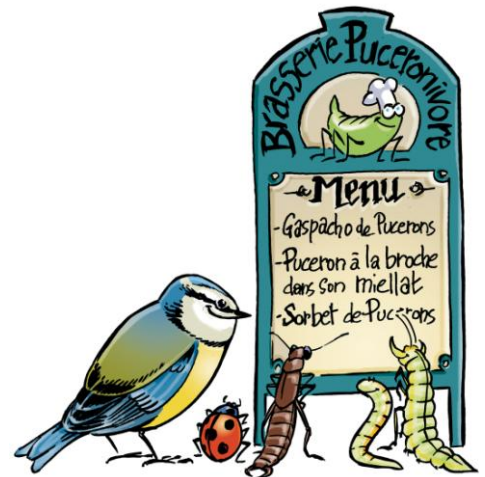
Installer des plantes couvre-sol pour empêcher la prolifération d'herbes non désirées. Le millepertuis, la grande pervenche, le lierre rampant et le géranium vivace sont de bons couvre-sol.

Les méthodes curatives :

Le désherbage thermique consiste à faire subir à la plante un choc thermique en l'ébouillantant avec de l'eau ou en la brûlant avec une flamme.

L'utilisation d'outils tranchants adaptés pour l'arrachage de plantes indésirables, comme la binette, le sarcloir ou la brosse mécanique.

La lutte biologique consiste à utiliser les auxiliaires présents (les petites bêtes prédatrices, pollinisatrices et décomposeurs) comme les larves de coccinelles qui sont friandes des pucerons.



Dessin : ©Dominique Charron, le toit à vaches



Pour aller plus loin, l'association Eure-et-Loir Nature accompagne les communes volontaires dans des démarches « Objectif Zéro Pesticides ».

Documents de référence :

- [Site internet ELN](#), onglet Nos actions phares, Zéro pesticide

c) Réduire la pollution lumineuse. L'éclairage a un impact non négligeable sur la faune sauvage. Il affecte les parcours migratoires, engendre des dérèglements des rythmes biologiques chez les oiseaux, accroît leur mortalité ainsi que celle des insectes qui viennent se tuer directement sur la lampe ou s'épuisent à tourner à proximité du lampadaire sans jamais pouvoir retrouver leurs écosystèmes. L'éclairage des lieux publics impacte également la perception du paysage notamment la perception du ciel nocturne. Il a de plus un coût non négligeable pour la municipalité.

Quelques solutions pour lutter contre la pollution lumineuse :

Réduire la lumière émise en direction du ciel, en supprimant les lampadaires-boules ou en y installant des abat-jours pour diffuser la lumière uniquement vers le bas.

Identifier les besoins réels, selon les lieux et les horaires. L'éclairage des lieux publics entre minuit et 5h du matin paraît peu nécessaire. Pour des raisons de sécurité il est possible de laisser allumer les lampadaires au niveau des croisements de rues et des passages piétons toute la nuit.

Remplacer les lampadaires non indispensables par des dispositifs réfléchissants.

Réduire l'éclairage des bâtiments publics.

Pour une meilleure acceptation par la population, la diminution de la durée d'éclairage peut se faire progressivement, par étapes et périodes test, en expliquant aux habitants qu'il est possible d'adapter l'éclairage aux besoins réels.

Document de références :

- *Municipalité et protection de la nature, LPO Loire-Atlantique.*